Touffiers. — *Les fêtes de Noël.* — La fanfare municipale de Touffiers s'est fait entendre, mardi, pendant la grand'messe. Toute la population a suivi, avec recueillement, les offices de la journée.

Anstaing. — *Une grève de tisserands.* — Lundi matin vers 8 heures 1/2, 105 tisserands de la maison Deffrennes Duplouy, de Lannoy, se sont mis en grève. Les grévistes réclament la suppression des 20 centimes d'augmentation sur le pétrole.

On éclairait autrefois avec du gaz, chez M. Deffrennes Duplouy. La cloche ayant fait explosion, M. Deffrennes offrit aux ouvriers de faire les frais d'achat de lampes à pétrole, à condition que ceux-ci prissent les frais de pétrole à leur charge.

Les ouvriers acceptèrent et jusqu'à ce jour, aucune difficulté n'était survenue à ce sujet. C'est seulement samedi soir qu'on les prévint d'une augmentation de 0,20 par quinzaine pour l'éclairage.

M. Deffrennes qui est absent a été prévenu immédiatement.

Dix ouvriers tisserands travaillent encore. Quant aux grévistes, ils demeurent calmes.

La gendarmerie de Lannoy est sur les lieux.

Anstaing. — *La grève des tisserands.* — Les tisserands de chez M. Deffrennes-Duplouy, à Anstaing, sont toujours en grève. M. Deffrennes ne paraît d'ailleurs pas disposé à leur accorder, sur l'usage du pétrole dans les ateliers, la réduction de 20 centimes qu'ils demandent. Les grévistes sont très calmes.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur ordinaire sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs. 5770

AVIS. — Les bureaux de renseignements et annonces du *« Journal de Roubaix » sont fermés les dimanches et jours fériés.*

Communications

LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS informe MM. les sociétaires qui, pour un cas quelconque n'auraient pu assister à la *réunion du 23 décembre*, qu'un banquet a été décidé, et qu'une liste de souscription est déposée au local de la société, Hôtel du Grand Cerf, rue du Collège, pour y recevoir la signature des adhérents, jusqu'à jeudi soir, 8 heures. Le banquet aura lieu le 30 courant à 2 heures, (heure militaire). Les signatures des adhérents seront reçues jusqu'à cette date.

Les Accumulateurs électriques sont rendus très pratiques par les systèmes brevetés S.G.D.G. de la *Société électrique du Nord* de Roubaix. Avec les plaques de 25 mm d'paisseur qu'elle établit mécaniquement dans ses ateliers de la rue Jules Deréngnaucourt on n'a plus à craindre de gondolement ni d'usure rapide comme avec tous les autres systèmes. On peut se renseigner soit à l'usine soit à son magasin d'exposition rue St-Georges n° 46.

Prix défiant toute concurrence. 83127—37776

Avec le plus grand succès !

Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne), le 17 septembre 1893. — J'ai expérimenté vos Pilules Suisses avec le plus grand succès ; comme leur effet est toujours certain, je vous prie de m'en adresser six boites par la poste. Vous pouvez faire de ma déclaration l'usage qu'il vous conviendra.

Dr F. TARRADE, médecin de la Faculté de Paris.

AM. A. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris. 39185d

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,50** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP

A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Grande Rue, 285;
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de l'Ommelet, 125;
Rue Pierre-de-Roubaix, 150;	Rue de la Chaussée, 3;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;	Rue Decrême, 37;
Aux Halles (Stalle 124);	Rue Turgot, 68;
Place d'Amiens, Mayot, boul.);	Place de la Gare, 129;
Rue d'Italie, 34.	Grande-Rue, 38.
Rue de l'Epeule, 188;	A TOURCOING
Rue de Tourcoing, 155.	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Rue du Tilleul, 122;	Rue de Gand, 91;
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue du Tilleul, 16.
Rue Corneille, 7;	A CROIX
Rue Ma Campagne, 113;	Rue de la Garenne M. Dervaux
Rue du Collège, 71 bis;	A LILLE
Rue de Cartigny ;	Rue Royale, 38, épic. Devermy

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87930

WATTRELOS

Les messes de Noël. — La chorale Saint-Maclou s'est fait entendre, mardi, jour de Noël, pendant la messe de cinq heures du matin et à la grand'messe, à l'église paroissiale de Wattrelos, qui était comble.

Une messe de Sainte Cécile. — Dimanche, à la messe de onze heures et demie, l'*Union des Trompettes* de Wattrelos a donné son audition de Sainte Cécile. L'église regorgeait de monde. Le banquet annuel aura lieu aujourd'hui à 3 heures, chez M. Sleux, café de l'Alcazar, sous la présidence de M. Blankaert.

Le choral « l'Avenir » du Bas-Chemin a célébré hier la *fête Sainte-Cécile*. Le banquet, qui a réuni quatre-vingts convives dans la salle de l'estaminet du *Beau-Chêne*, tenu par M. Jean-Baptiste Dubus, était présidé par M. Pierre Vreck, président de la société. La gaieté la plus franche et la plus communicative n'a cessé de régner durant toute la soirée.

En termes chaleureux, M. Pierre Vreck a rappelé les débuts de la jeune et vaillante société. Il a constaté ses progrès incessants qui la placent, dès à présent, au rang de ses sœurs aînées, grâce au zèle des sociétaires et au talent du chef.

M. Louis Dhondt, secrétaire, parlant au nom de la commission, a exprimé les sentiments de reconnaissance et de gratitude dont la société est animé envers son dévoué président.

M. Louis Herrinck, le nouveau chef de la chorale, a affirmé que tout son dévouement était acquis à la société, et qu'il avait toute confiance en l'avenir.

La série des chants a alors commencé pour ne finir qu'à l'aurore. Citons parmi les meilleurs artistes-amateurs qui se sont fait entendre MM. Eloi Lerouge, Pierre Vreck, Louis Desbarbieux, Jules Decottignies, Louis Lombaert.

Mise en liberté provisoire. — Nous avons annoncé l'arrestation, à Wattrelos, des époux Minbeau, incriminés dans une grave affaire de fraude. La femme Minbeau étant mère d'un jeune enfant, a été, sur l'ordre de M. Toussard, directeur des douanes, à Lille, mise en liberté provisoire. Mais elle devra se tenir à la disposition de la justice.

La fraude. — Samedi, vers 7 heures du soir, les préposés Lesne et Broc, de service près de la caserne du Touquet, ont arrêté le nommé Buffin, domicilié à Tourcoing, qui portait une charge de 54,000 allumettes de provenance étrangère, ayant une valeur française de 54 francs. L'arrestation a été maintenue.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE

31, RUE SAINT-GEORGES, 31

— COURS du Mercredi 26 Décembre 1894 —

SARDINES FUMEES, 15 cent. la douzaine

Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0.80 la doz.

Crustacés		Marée fraîche (1/2 k.	
Langoustes vivantes	» » » »	Cabillaud	0,80
Homards (gros)	» » » »	Maquereaux	» » »
Crabes	0,00 et 0,»	Soles	2,50
Ecrevisses (la douz.)	0,» et 0,75	Turbots	2,25
Escargots. (la douz.)	0,» et 0,80	Bar	2,25
		Barbue	2,25
		Rales	0,90
		Flotte	» » »
		Rougets	1,00
		Carrelets (pieds)	» » »
		Truite saumonée	» » »
		Anguilles de rivière	» » »
		Anguilles de mer	» » »
		Vives	» » »
		Saumon blanc	» » »
		Crevettes	1,00
		D. cabet (eau douce)	» » »
		Moules	» » »
		Eperlans	» » »
		Merlans	» » »
		Harengs frais, 2 pour	» » »

HUITRES (la douz.)

Marennes blanches et vertes 1,50

Anglaises (extra-fines) 2,00

Moules (le kilo). 0,45

Salaisons

Saumon rouge le 1/2 kil. 1,1

Morue nouvelle le 1/2 k. 0,75

Harengs saurs à 0,25 p. 15 c. 0,10 pièce

Harengs salés 1 p. 15 c. 0,10 pièce

Craquelots, 0,15 la pièce

GROS ET DÉTAIL

Véritables Kaapers, harengs frais, 2 pour superbes, sans rivales, 40 le cent sur commande

HUITRES VICTORIA

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ, tapissier décorateur.

LILLE, 29 et 27, rue Royale, 29 et 27, LILLE

33805—37910

TOURCOING

La fête de Noël. — Dans une ville où le sentiment religieux est aussi développé que dans la nôtre, la Noël, comme toutes les fêtes de notre religion, constitue une imposante manifestation de foi et de piété.

Des messes de minuit ont été célébrées dans plusieurs chapelles et communautés religieuses et des premières heures du jour jusqu'après les offices du soir, nos églises paroissiales étaient toutes fréquentées par une grande affluence de fidèles.

La pompe des cérémonies et la solennité des chants rehaussaient partout l'éclat de cette belle et poétique fête de la *Nativité*, tout en conservant cependant le caractère sévère qui convient à la célébration de ce grand mystère de la foi chrétienne.

Réunion du Conseil municipal. — Une réunion extraordinaire du Conseil municipal se tiendra le vendredi 28 courant et une autre, s'il y a lieu, le lendemain 29 courant, à huit heures très précises du soir, à l'Hôtel-de-Ville, grande salle des mariages, pour délibérer sur les affaires urgentes portées à l'ordre du jour ci-après :

Receptions de travaux et fournitures. — *Crédits supplémentaires.* — Vœu d'un membre du conseil municipal pour l'érection d'un groupe municipal à la Croix Rouge. — Hôtel-Dieu : Appareils de chauffage et d'acoustique ; marché.

Rapports de commissions (lecture et discussion s'il y a lieu). — Finances et grands travaux : Clocher de l'église St Joseph (Croix-Rouge) ; demande d'indemnité à raison d'un accident produit par la chute d'une gargouille du clocher St-Christophe. — Finances : Budgets des hospices et du bureau de bienfaisance pour 1895 ; fabriques d'églises, comptes et budgets ; budget communal pour 1895 ; vœu de M. Dumortier pour distribution de chaussures aux enfants pauvres des écoles par le bureau de bienfaisance, à l'occasion des fêtes de Noël et du nouvel an, crédit. — Spécialité : recensement du canton de Tourcoing-Nord.

La contribution des patentes. — Les rôles supplémentaires des 3e et 4e trimestre de 1894 sont mis en recouvrement. Les contribuables qui se croiraient surtaxés ou indument imposés, ont un délai de 3 mois pour faire parvenir au préfet une demande en réduction ou en dégrèvement. Ils devront joindre, sous peine de nullité, les avertissements et quittances des termes échus.

Pour toute cote égale ou supérieure à 30 fr., il faut employer une feuille de papier timbré.

La question du Marché à terme. — La Commission nommée le 18 octobre dernier par un groupe de négociants, réunis à l'Hôtel du Cygne, à Tourcoing, désirant rendre compte de son mandat, invite tous les intéressés à se rendre, le jeudi 27 décembre, à quatre heures du soir, à la réunion qui aura lieu au même local.

Succès d'un Tourquennois à la Faculté de droit de Paris. — M. Paul Delepoulle, avocat à Lille, ancien élève du collège de Tourcoing, étudiant de l'Université catholique, vient de soutenir brillamment sa thèse de doctorat en droit devant la Faculté de Paris. Il a obtenu toutes boules blanches.

La séance d'escrime. — Il y avait assistance nombreuse et choisie et le succès a dépassé toutes les espérances.

Les juges du camp, qui avaient pris place sur l'estrade, étaient : M. Georges Duvillier, président du Cercle des officiers, et MM. Delavaivre et Muller, conseillers municipaux.

A leur arrivée, les tireurs belges, qu'accompagnaient plusieurs officiers de cavalerie et d'infanterie, ainsi que des amateurs de Tournai, Courtrai, Gand, Bruges, etc., ont été reçus par M. Thaune, consul de Belgique à Tourcoing, qui leur a souhaité la bienvenue et leur a assuré qu'il leur serait fait dans notre vieille cité hospitalière le plus cordial accueil.

M De Bast, maître d'armes, au 1er chasseurs à cheval à Tournai, a répondu par une chaleureuse allocution, en exprimant l'assurance que rien ne viendrait jamais troubler l'amitié qui règne si heureusement, depuis de longues années, entre les deux pays.

On remarquait aux premiers rangs, MM. Diéval, adjoint, Glorieux, Tack, Demouveaux, conseillers municipaux, Rouillé, commissaire central, Grisey, chef de la Musique municipale, etc.

L'Harmonie « *La Fraternelle* », qui prêtait son précieux concours, a ouvert la fête par une brillante exécution d'une fantaisie sur « Attila », de Leroux.

Tous les numéros du programme mériteraient une mention spéciale.

1° MM. Daleux, ex-maître d'armes à l'école de Joinville-le-Pont, contre De Bast, maître d'armes au 1er chasseurs à cheval, à Tournai : attaques franches, admirablement soutenues.

2 MM. Véruse, ex-caporal d'escrime, et Delattre, amateur à Lille; M. Véruse est un premier prévôt d'armes; passes brillantes, jolies attaques, combat bien maintenu.

3° MM. Jauvart, du *Cercle d'Escrime* Tournaisien; et Lothe armateur, de la société des Anciens Militaires : Jeu lent ; belles poses ; lutte très intéressante.

4° MM. Latoux, amateur de Lille ; et Petit, amateur de Tourcoing ; deux tireurs de première force.

5° MM Perisse et Roussel, anciens militaires, excellents tireurs ont été chaleureusement applaudis.

6° MM. Lothé et Fourmentin, président des anciens militaires, ont fait un brillant assaut de contrepointe; M. Fourmentin a porté, suivant les termes de l'art, de nombreux *coups de tête et de ventre* à son adversaire.

7° *La canne.* — MM Daleux et Delesclause ont brillamment lutté ; ç'a été un des numéros les plus applaudis.

8° MM. Vanderkelen, professeur d'escrime à Tournai, et Cléry, maître d'armes à Douai, au 27e d'artillerie. On a assisté à une des luttes les plus intéressantes de l'escrime ; l'un des combattants, M. Cléry, est gaucher. Tous deux jouissent, depuis longtemps, d'un grand renom, et ils ont émerveillé les connaisseurs.

9° MM. Ballot et Bart, sorti avec le n° 2 de l'Ecole normale : jeu brillant, admirable, applaudissements frénétiques, rappels!

10° MM. Loridan, professeur d'escrime à Roubaix et Kinif, directeur du Cercle d'escrime tournaisien : lutte savante, académique, dans laquelle on a le mieux senti les nuances qui existent entre les jeux français et belges.

11° MM. Van Grootendriel, de Bruges et Ballot : Cette lutte qui n'a pas été la moins intéressante, ne figurait pas au programme.

12° MM. Berbeen, adjudant à Tournai et Baisez, professeur, à Tourcoing. La lutte a été longue, acharnée : les deux combattants méritent les plus grands éloges : on peut dire, sans exagération, que Tourcoing a maintenant un professeur hors de pair.

Entre la première et la seconde partie, *La Fraternelle* a exécuté *Faust*, fantaisie, de Gounod.

Au commencement de la deuxième partie l'Orphéon Tourquennois a chanté l'émouvant et patriotique chœur *A l'Ombre du Drapeau.*

M. Château, qui déclame supérieurement l'Alexandrin, a dit avec chaleur deux récits patriotiques, qu'on a acclamés par d'unanimes bravos.

La fête s'est terminée par la *Brabançonne* et la *Marseillaise* que toute l'assistance a écoutées debout.

On s'est séparé aux cris de vive la Belgique ! vive la France ! Un lunch a ensuite été offert aux tireurs au siège de la société des anciens militaires, café Leclercq.

Vol par une lessiveuse. — Mme Deroubaix, qui a repris l'hôtel du Cygne depuis le 1er août, constatait depuis quelque temps qu'il lui manquait une grande quantité d'objets de lingerie, draps de lit, chemises, serviettes, taies d'oreillers, etc., ainsi que la vaisselle de toutes sortes. Une perquisition faite par M. Lenoble, chez la femme Léonie K..., en a fait découvrir une partie, mais la malheureuse, qui est mère de 7 enfants, de 6 mois à 16 ans, a voulu soutenir qu'elle avait reçu cela en cadeau de Madame Lemaître, ce qu'elle n'a malheureusement pas pu prouver. L'arrestation a été maintenue.

Hallali. — *La fraude.* — Les préposés de garde au sentier du Buisson, entendaient, hier, un bruit inopiné de 15 ans, Henri Verstraete, porteur de 30,000 allumettes d'une valeur de 20 francs. Il a été conduit à Lille.

Insultes à un prêtre. — Nous avons relaté sous cette rubrique, il y a quelque temps déjà, l'arrestation d'un sieur Pierre Prez sous l'inculpation d'injures grossières lancées contre un vénérable ecclésiastique. Après une assez longue enquête, il a été constaté que les témoins se sont mépris par suite d'une ressemblance assez étrange entre deux hommes. Le véritable coupable n'est pas Pierre Prez, mais bien un sieur Louis Dutilleul, marchand ambulant, rue des Cousins, qui a été condamné de ce chef, dans la dernière audience du tribunal de simple police.

Menus faits de police. — Dimanche vers minuit, le brigadier de police Lapiat, passant sur le quai d'Amsterdam des vos-fortunes, vit un sieur de la rue de l'Amiral-Courbet, alla se rendre compte, et aperçut un quidam, coiffé d'un chapeau haut de forme, activer les passeurs de tapis, en train de démolir la palissade du chantier de M. Masquilier, où il avait déjà fait une large trouée. Il a passé la nuit au poste et sera poursuivi pour bris de clôture.

— René T..., âgé de 24 ans, fileur, avait passé la journée de dimanche à Neuville, avec sa fiancée, et le père et la mère de celle-ci. On était revenu bien d'accord, mais à peine rentré à la maison de la future, on se fâcha pour un motif des plus futiles. Le futur gendre jeta tout la monde à la porte et mit le mobilier dans un piteux état. Il avait été arrêté ; mais, vu les circonstances, il a été remis en liberté. Bénéficiant d'affaire suivra son cours.

— Ernest Meuneur, âgé de 34 ans, fraudeur de profession, né à La Neuville-lez-Doreuil, canton de Nouvion, a été arrêté pour vagabondage.

Un expulsé. — Il arrive bien rarement que les voitures cellulaires fassent le voyage de la frontière, pour un seul expulsé, le fait s'est cependant produit dimanche après-midi, pour le sieur Pierre Vandegenachi, âgé de 52 ans, d'origine belge, employé, arrêté à Paris pour outrages aux *représentants de la force publique.*

Neuville-en-Ferrain. — *Elections complémentaires.* — La lutte a été beaucoup plus vive qu'on ne s'y attendait, et la journée de dimanche a été assez mouvementée. Il y avait, en effet, deux listes en présence, savoir :

Liste de l'opposition : MM. Daniel Delespierre, directeur de la distillerie ; et Van Eslande, fermier.

Liste du Maire : MM. Daniel Delespierre, directeur de la distillerie ; et Van Eslande, fermier.

Vers 10 heures, le bruit courait que la majorité était acquise à la liste de l'opposition. Mais, vers 2 heures, le bruit courait que la majorité était acquise à la liste du Maire. Enfin, à 4 heures, on apprenait que la majorité était acquise à la liste de l'opposition.

Le dépouillement du scrutin a duré jusqu'à 8 heures du soir. Le résultat proclamé par le président du bureau, M. Cau-Carette, adjoint, est le suivant :

Nombre de votants, 253 ; majorité, 127.

MM. Daniel Delespierre, 253 voix, élu ; Pierre Liard, 249 élu ; Van Eslande, 241 ; Segard, 215.

On paraît avoir eu recours à toutes les petites ruses qui sont assez d'usage à la campagne, et notamment aux bulletins gommés. Il s'est même produit, lors du dépouillement, un incident assez vif, à propos de ces derniers bulletins, entre le président du bureau, M. Cau-Carette, adjoint, et un électeur, M. Castelain, la bande gommée ne recouvrait que sur une faible partie le nom imprimé, et on n'était pas d'accord pour l'attribution du vote. Il y a eu un échange de gros mots, de protestations ; et, finalement, quatre bulletins ont dû être annexés au procès-verbal.

Dimanche prochain le conseil devra se réunir pour l'installation des deux nouveaux membres et la nomination d'un adjoint.

Marcq en Barœul. — *Un triste personnage.* — Same dernier, deux enfants, un petit garçon et une petite fille, Rouzé, de cinq à six ans, passaient près de l'estaminet de la « Ville de Menin », au pont de Marcq. Un homme du service de l'échouage nommé Jules Volkaert, âgé de 24 ans, d'origine belge, attira la fillette dans l'écurie de l'estaminet et essaya de la violenter. Effrayé par les cris de l'enfant, il prit la fuite. Les parents de la jeune Rouzé, mis au courant de l'affaire, ont porté plainte à M. le commissaire, qui a fait arrêter et conduire à Lille le triste personnage.

— *Rapports d'ivrogne.* — M. Engels Charles, âgé de 56 ans, s'est plaint d'avoir été poursuivi dimanche soir et roué de coups par un jeune homme de 20 ans, nommé Suin.

Mouveaux. — *Vol avec effraction.* — Dans la nuit de samedi à dimanche des voleurs encore inconnus se sont introduits, en franchissant une haie dans la cour de M. Coutier-Débune, puis ils ont forcé 2 cadenas qui fermaient la porte du poulailler et ont enlevé le coq et les 9 poules.

La gendarmerie se rendra demain à Mouveaux pour y poursuivre l'enquête.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

LES INCIDENTS DU CONGRÈS DE LILLE ET LE VATICAN. — Le *Monde* publie l'entrefilet suivant :

« *Rectification.* — A propos d'une récente dépêche de notre correspondant romain, nous recevons l'information suivante que nous nous empressons d'insérer :

» Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, affirme n'avoir reçu du Vatican aucune demande d'explications, aucune communication, de quelque genre que ce soit, au sujet du Congrès de Lille et de ses incidents. »

Nous avons reproduit, il y a deux jours, la dépêche dont il est ici question.

Elections au tribunal de commerce. — MM. Charles Bocquet, Hector Wargny, Auguste Boute, sortants, et Alfred Thirriez, ancien juge, sont élus juges; MM. Henri Rocez et Georges Waelaert, sortants, sont réélus juges suppléants.

Le commandement de la 1re brigade de cavalerie. — M. le général de brigade Massing, nouvellement promu, est nommé au commandement de la brigade de cavalerie du 1er corps d'armée, à Lille, en remplacement de M. le général Bidot, précédemment mis en disponibilité sur sa demande.

Un accident en gare de Lille. — Un manœuvre, Charles Postiaux, attaché au service de traction en gare de Lille est tombé dans un bac contenant de l'eau additionnée de potasse. Le malheureux s'est fait plusieurs blessures très graves qui ont nécessité son transfert à l'hôpital.

Concerts et Spectacles

Théâtre Deschamps. — *Le Petit Jacques* et *Fleur de Thé*, un peu vieillots tous les deux, avaient chargé dimanche soir de faire pleurer et faire rire les habitués de ce théâtre. Ils y ont à peu près réussi, le drame étant un peu plus pleurard et l'opérette permettant des travestissements et des maquillages d'une extrême fantaisie.

Le tout a été un peu traîné. Bien à citer de particulier dans l'interprétation du drame, sauf le personnage comique du greffier assez bien donné par M. Westphale.

Dans l'opérette, Mme Lenfant, avec sa vivacité naturelle, et M. Delestang avec un jeu plus enlevé que d'habitude, ont réellement plu au public. Mlle d'Engis était une charmante *Fleur de thé*, quoique son costume fût plutôt japonais que chinois, surtout sa coiffure. Mais quel diable de costume s'était fait M. L. Gouvreur dans kaolin? Une perruque semblable n'a jamais coiffé un chinois, c'était plutôt une perruque de chef gaulois qui couvrait sa nuque.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 24 décembre.* — SERVANTE INDÉLICATE. — M. Degetter, marchand de beurre, rue de Menin, à Tourcoing, avait à son service une jeune fille de vingt-un ans, Victorine Carlier: elle avait laissé sur une armoire à la cuisine une somme de quelques francs pendant qu'elle allait dans le magasin servir des clients. Quand elle revint, l'argent avait disparu, la jeune servante aussitôt soupçonnée, reconnut le larcin. Elle est condamnée à trois mois de prison.

TAISEZ-VOUS, CORBEAU. — L'agent Averbeke avait surpris dans une maison en construction rue Neuve, à Roubaix, un gamin de treize ans, Adolphe Dubois, au moment où il enlevait deux sacs remplis de bois et de zinc.

Il fut arrêté et traduit en correctionnelle : Dubois est remis à ses parents.

VOL D'UNE BELLE. — Un rattacheur, Charles Bernard, 16 ans, habitant Hoüveaux, a enlevé une belle à Achille Debacker, tarrasseur, employé aux travaux de la canalisation des eaux potables. Eu raison de ses bons antécédents, Bernard bénéficie de la loi Bérenger pour l'application de la peine de trois jours de prison qui lui est infligée.

POUR OUTRAGES à l'agent Lesplanque rue Pellart prolongée à Roubaix, le 20 décembre, L.-B. Vandenbuscle, 31 ans, tisserand à Wattrelos, encourt une peine d'amende de vingt-cinq francs pour le délit et cinq francs pour la contravention d'ivresse.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent point l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

LES DÉSABUSÉS DU « PARTI OUVRIER »

Nous recevons la lettre suivante de M. Théophile Simoens, beau-père du citoyen Thévin Bailleul :

Roubaix, 24 décembre 1894.

Monsieur le Directeur

du *Journal de Roubaix*.

Veuillez, s'il vous plaît, ainsi que vous le faites toujours, avec la plus grande impartialité, insérer ces quelques lignes.

Lors des élections municipales, mon poste était sur les marches de la Mairie. J'avais reçu l'ordre de crier ces :

« Les boîtes contre les voleurs ! les exploités contre les exploiteurs !

J'ai même tant crié, que, par trois fois, M. le Commissaire central m'a fait appeler pour m'engager à ne plus proférer ces cris séditieux de la bagarre de chez Dominique. Je fus un des plus acharnés à mettre le trouble dans la réunion. J'ai eu, à cette occasion, un coup de canne en pleine poitrine.

Aux dernières élections pour le Conseil d'arrondissement, je fus encore un des plus chauds partisans du parti socialiste, qui s'intitule *Parti Ouvrier*. Plusieurs de ces malfaiteurs qui ont menacé Thévin Bailleul de le trouver, à différentes reprises, pour me proposer de me charger des bulletins portant le nom de Cuilne. Il était neuf heures du soir, et je l'avais pas d'afficheur sous la main. J'étais alors très souffrant. Mon embarras était grand. Cependant, je me dévouai, et je partis faire de la propagande en faveur de Cuilne. On m'avait promis tant de belles choses que je n'avais pu résister aux sollicitations.

Mais, promettre et tenir : c'est deux.

Depuis ce temps-là, je suis allé, maintes fois, trouver le citoyen Carrette, maire de Roubaix. Il m'a renvoyé à la commission ; la commission m'a renvoyé à Carrette. Ce manège-là s'est renouvelé une douzaine de fois. A la fin du compte, me trouvant dans la plus grande détresse, je fis chambres réflexions.

Je constatai, tout d'abord, que, comme beaucoup d'autres, j'avais été leurré par les promesses fallacieuses de MM. les socialistes qui ne pensent qu'à remplir leurs poches et leur ventre, au grand préjudice des pauvres ouvriers, que leurs discours et leurs belles paroles aveuglent.

Je fus aussi contraint de convenir, que, chez ces messieurs, on ne rencontre qu'indifférence et ingratitude.

Je vais vous en fournir la preuve, Monsieur le Directeur.

Voici, en effet, ce que me disait, le jour de la Toussaint, le citoyen Henri Carrette, qui se trouvait attablé, à l'estaminet du Flat d'or, tenu par Dujardin. Comme je revenais de faire un petit travail au cimetière, j'étais entré là, moi aussi, pour prendre un canon.

Monsieur... (pardon !) le citoyen Carrette était en compagnie de plusieurs amis. L'un d'eux m'offrit le canon que j'avais l'intention de prendre. Je refusai.

Carrette, se tournant alors vers moi, me dit :

— Tiens ! Simoens ! tu ne travailles pas beaucoup !

— C'est un peu à cause de toi, répondis-je. Depuis que l'on t'a *placé*, tu fais bombance, tandis que moi... je me trouve sur le pavé, car je ne puis plus trouver d'occupation.

Et je poursuivis :

— Ce n'est pas seulement à moi que tu fais le même reproche... Je connais au moins quinze citoyens à qui tu l'as fait !

Indignté, vivement :

— As-tu travaillé quelquefois, toi? Non, jamais !...

Alors, furieux, Carrette me menace de me faire enlever. Je m'en plus heste. Vaut mieux tard que jamais, dit le proverbe. Je me propose donc de *travailler* avec autant d'ardeur à renverser les collectivistes que j'en ai mis à les installer.

Ils nous rient au nez.

J'ai d'abord commencé par me faire raver de la Société des Libres-Penseurs, où Carrette m'avait fait inscrire. La libre-pensée ne conduit pas dans le chemin du bonheur.

Jusqu'à présent, je m'étais toujours opposé à ce que mon fils se sacrifiât à la communion ; mais, dès aujourd'hui, je ferai les démarches nécessaires pour qu'il soit en mesure de la faire au plustôt. Moi-même, je remplirai mes devoirs religieux, comme je le faisais dans mon enfance. Je suis persuadé que je m'en trouverai mieux.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'expression de mon plus profond respect.

THÉOPHILE SIMOENS.

Cour d'entrée, 65, Roubaix.

D'autre part, M. Philippe Grégoire nous prie d'insérer ce qui suit :

Roubaix, 24 décembre 1894.

Monsieur le Directeur

du *Journal de Roubaix*,

Je viens vous prier de m'offrir vos colonnes, pour répondre à l'article du journal le Travailleur, me concernant.

Le citoyen Auguste Detollenaere, auteur de cet article, dit que j'ai le « toupet » de prendre le titre de secrétaire du *Syndicat des Mouleurs.*

Je ferai remarquer au citoyen Detollenaere que je n'ai jamais pris ce titre. On me l'a donné par erreur. Le Grégoire, secrétaire du Syndicat des Mouleurs, a été mis à l'index, pour n'avoir pu donner l'explication de la disparition d'une forte somme qui lui avait été confiée. Ce n'est pas moi ce Grégoire-là : le citoyen Detollenaere le sait bien. Il sait aussi que *Grégoire, secrétaire du Syndicat des Mouleurs*, fait encore partie du Comité central et de la commission des « onze ». Les travailleurs peuvent dès lors se faire une idée de ce que sont les théories des collectivistes : remplir ses poches au détriment des camarades. Voilà ce que tous ces « bons citoyens » font aujourd'hui.

Le citoyen Detollenaere me reproche aussi de n'avoir jamais travaillé.

J'ai sans doute travaillé beaucoup plus que lui, car je possède par devers moi des certificats qu'il ne pourrait produire. Je pourrai montrer ces preuves aux travailleurs de Roubaix, quand vous voudrez, citoyen Detollenaere ; en même temps, je pourrai leur faire connaître vos « fourbis ».

Si, depuis quelque temps, je reste inactif, c'est parce que j'ai eu le grand tort d'écouter les théories collectivistes que l'on m'a fourrées dans la tête, beaucoup d'ouvriers laborieux sont dans le même cas. Pourquoi ? Ne les pousse-t-on pas tous les jours à faire la guerre aux patrons ? Ne leur a-t-on pas dit cent fois qu'en agissant ainsi, ils sortiraient de la misère ?

C'est tout le contraire qui est arrivé.

Le *Travailleur* me reproche aussi de n'appartenir à *aucune corporation*. Pardon..... Je suis apprêteur, de mon état. Le citoyen Detollenaere ne pourrait en dire autant, lui qui ne vit que de la sueur des travailleurs qu'il exploite.

Il dit que je ne suis venu au Parti ouvrier qu'en 1893. C'est faux. Tous les camarades savent bien que, lors de la *conférence* à la salle Dominique, où M. Theilier de Poncheville devait prendre la parole (la réunion était privée) on nous a remis de fausses cartes d'entrée, en nous donnant l'ordre de faire du potin dans la salle, et d'empêcher les orateurs de parler. Il me semble que cela ne se passait pas en 1893.

Mais les collectivistes, qui veulent tout tuer, oublient vite ceux qu'ils ont fait mettre en prison pour eux.

Où donc se trouvait le citoyen Detollenaere, à cette époque ? En Belgique, sans doute, en train de planter des pommes de terre. Il n'est venu que plus tard se jeter dans les bras du parti collectiviste, sachant qu'il y avait de l'argent à gagner. *Voilà tout ce que vous avez sa faire,* citoyen Detollenaere.

Ce citoyen dit aussi que si la grève générale des tisseurs n'a pas réussi, c'est de ma faute. En réalité, la faute est imputable à certains hommes du parti ouvrier, qui ont déserté, quand ils ont vu qu'il n'y avait pas d'argent à gagner.

Quant à la grève de chez MM. Motte et Bourgeois, je l'ai défendue, et je crois que les ouvriers n'ont pas à me reprocher mon intervention. Si je n'ai pas réussi, je n'y suis pour rien.

J'ai touché de l'argent, c'est vrai, mais est-ce le citoyen *Detollenaere qui me l'a fourni? M'a-t-il offert l'hospitalité?* Il en eut été bien embarrassé alors. Maintenant, c'est une autre affaire ; il possède des meubles... grâce au parti collectiviste, qui lui en a... fourni.

Je n'ai jamais été mis à la porte de la *Paix*, comme le dit le *Travailleur*. Il n'en a pas été de même pour le fameux Bailleul, que les ouvriers de MM. Motte et Bourgeois ont jeté dehors, en le traitant de « mouchard. »

Quand les mineurs du Pas-de-Calais sont venus demander *du secours au parti collectiviste de Roubaix*, nous étions réunis en séance, au Comité central. Deux mineurs sont entrés dans la salle et ont demandé quelqu'un pour les guider dans Roubaix. Aucun des membres présents n'a voulu se déranger, *de peur de se faire remarquer par les patrons.* C'est alors que je me suis mis à la disposition de ces mineurs.

Le citoyen Detollenaere en profite pour me dire que j'aurais bien voulu voir cette grève de mineurs continuer. Ce compliment pourrait être renvoyé au citoyen Bailleul qui, lui, logeait ces pauvres mineurs sur de la paille, comme on en donne aux chevaux de la coopérative la Paix. Il leur vendait aussi des choses, ce qui lui rapportait beaucoup.

Que de fois d'autres cabaretiers n'ont-ils pas offert aux messieurs en question de venir, chez eux, coucher, gratis, dans un lit ! Mais le fameux Bailleul s'y est toujours opposé ; il aurait trop perdu !

Detollenaere dit encore que j'ai été chassé du Pas-de-Calais : Cela est faux : les mineurs m'y ont rappelé au contraire. J'ai leur lettre en ma possession. J'ai refusé leur offre en leur disant que je ne voulais plus rien savoir du parti collectiviste.

Je n'ai jamais fait profession de quêteur, comme vous le dites, citoyen Detollenaere. Depuis que je suis revenu à Roubaix, j'ai seulement quêté pour une pauvre femme malade, dont le fils s'était mettre en prison, pour avoir soutenu vos théories, à l'occasion du déserteur Cuilne. Vous en avez prévenu le maire Carrette, dites-vous? Mais, Carrette m'avait donné la permission de quêter !

Je ne veux pas m'étendre plus longuement. J'attends la réponse du citoyen Detollenaere, avant d'aller plus loin. Cependant, je dirai à ce citoyen que je ne suis pas de sa bande, et que je ne me fais pas nourrir, comme lui, par la caisse du Syndicat Textile et par celle du Parti Ouvrier.

Recevez, je vous prie, Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*, mes salutations empressées.

PHILIPPE GRÉGOIRE.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici comment seront répartis, lundi, les votes des députés du Nord.

1° Dans le scr